

PROCES-VERBAL N° 4
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du Jeudi 15 janvier 2009

Membres Présents :

Frédéric TROUVE	Président de la CCEE
Jean MARTIN	Secrétaire de la CCEE et Secrétaire de séance
Jean-François MOLEY	Membre de la CCEE
Maguy PAES	Membre de la CCEE

Présents avec voix consultative :

Pierre LABORIE	Directeur des Formations
----------------	--------------------------

Excusés :

Brigitte GEILER	Membre de la CCEE
Jean Marie SCHMITT	représentant la DTN



Le jeudi 15 janvier 2009 à 10h00, la Commission Centrale des Educateurs et de l'Emploi s'est réunie téléphoniquement, sur convocation régulière de ses membres.

Prochaine réunion CCEE, le jeudi 05 mars 2009 au siège de la FFVB, de 10h00 à 18h00.

1/ ENTRAINEURS NON EN CONFORMITE A CE JOUR POUR LA SAISON 2008/2009
(SUIVIS DES COURRIERS)

- **2MB - «VB SENNECEY LE GRAND ENTRE SAONE ET CROSNE»**
Après étude des dossiers de **Messieurs Habib MOSTEFAI et Ludovic BOTEL**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe que les noms de ses entraîneurs sont pris en compte mais que M. BOTEL doit finir son cursus pour l'obtention de son EF1 avant le 30 juin 2009.
- **3MA - «MARSEILLE VOLLEY 13»**
Après étude du dossier de **Monsieur Gilles GALLON**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE lui rappelle qu'il devait nous fournir la copie de son BEES1 ou devra prendre contacte avec M. DUVETTE au 06.75.53.19.82. pour finaliser sa formation EF1.
- **3MC - «US ST-EGREVOISE»**
La CCEE accuse réception de la copie du BEES 1 de **Monsieur Silas SOUZA**, en référence à l'Art 54 D. des RG. Elle lui confirme que cet entraîneur doit se mettre en rapport avec Jean-Marc DUVETTE au 06.75.53.19.82. pour effectuer une FPC avant fin février 2009.
- **3MH - «AS SP AMBARESIENNE»**
Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 28 décembre 2008, cette dernière prend note que **Monsieur Fred DOMINGUEZ**, s'inscrira au stage EF1 «conduite d'équipe» à Toulouse en Juillet 2009 pour régulariser sa situation. Il doit finir son cursus pour l'obtention de son EF1 avant le 31 décembre 2009.
- **1FA - «EVREUX VOLLEY»**
Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 5 janvier 2009, cette dernière confirme que **Monsieur Gil FAVRESSE**, doit nous fournir son rapport EF2 avant le 28 février 2009 pour pouvoir coacher en N1.

.../...

.../...

• **2FA - «EVREUX VOLLEY»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 5 janvier 2009, cette dernière confirme que **Monsieur Gil FAVRESSE**, devait faire la FPC de décembre 2008 à Paris pour entraîner en 2FA, ce qu'il n'a pas fait, par conséquent, le club verra la pénalité appliqué pour les matchs couverts pour cette poule.

• **2FB - «UGS LILLE UC/LILLE METROPOLE»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 31 décembre 2008, la CCEE prend note que **Monsieur Pascal BLONDEAU** s'est inscrit pour le BEES1 en mai 2009 afin de régulariser sa situation, en référence à l'Art 54 D. des RG.

• **3FB- «AS MONACO»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 8 janvier 2009, cette dernière prend note que **M. Christophe ULIVIERI**, en référence à l'Art 54 D. des RG, est en cours de formation EF1.

• **3FB- «UNION ATHLETIQUE VALETTOISE»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 9 janvier 2009, cette dernière prend note que **M. Gaël KORKEAKOSKI**, est en cours de formation EF1.

• **3FC- «VOLLEY-BALL CLUB KINGERSHEIM»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 5 janvier 2009, cette dernière a pris note que **Mademoiselle Audrey HIRTZ**, possède le BEES 1 mais confirme qu'elle doit faire une FPC cette saison. **Monsieur Alexandre GIROD**, possède le BEES 1 mais confirme qu'il doit faire une FPC cette saison en référence à l'Art 54 D. des RG. La CCEE prend note que **Maïna KILAMA** a terminé sa formation BEES1 fin décembre à Muhouse.

• **3FD- «REIMS OLYMPIQUE CLUB»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 25 décembre 2008, cette dernière prend note que **Melle Sophie LAURENT**, doit s'inscrire au stage EF1 à Toulouse en juillet 2009 et entre temps passer ses diplômes d'Entraîneurs Régionaux 1 & 2.

• **3FE- «C.N.M. CHARENTON VB»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 4 janvier 2009, cette dernière confirme que **Monsieur Jean-Louis COSNEAU**, en référence à l'Art 54 D. des RG, n'est pas actuellement en conformité avec les Règlements Fédéraux, il n'a aucun diplôme fédéral ou doit-nous fournir par retour copie de son BEES1.

• **3FG- «CLUB OLYMPIQUE SAVIGNY»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 6 janvier 2009, cette dernière confirme que **Monsieur Alban LECOINTRE**, en référence à l'Art 54 D. des RG, n'est pas actuellement en conformité avec les Règlements Fédéraux, il aurait du se recycler en 2002/2003.

• **3FG- «AMICALE SP. LANDOISE VENDEE VB»**

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 6 janvier 09, cette dernière confirme que **Monsieur Guillaume PAPIN**, en référence à l'Art 54 D. des RG, n'est pas actuellement en conformité avec les Règlements Fédéraux, mais qu'il rendra son rapport EF1 avant fin février 2009. Que **Mademoiselle Isabelle BAUDON**, n'est pas actuellement en conformité avec les Règlements Fédéraux, et qu'elle n'a pas le BEES1, si elle est portée de nouveau sur les feuilles de match, la pénalité s'élèvera au nombre de fois ou elle aura été annotée.

.../...

.../...

2/ ENTRAINEURS REGULARISES POUR LA SAISON 2008/2009

• 2MA- «CHATEAUDUN VB»

Monsieur Jacques CHAMPAGNE nous ayant fait parvenir la copie de son diplôme BEES, la CCEE confirme qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux (Art 54D).

• 2MB - «NICE VB»

Après réception de la copie du diplôme BEES1 de **Monsieur Pascal DROUOT**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux (Art 54D).

• 3MF - «AM CANTELEU»

Suite à une erreur de saisie sur le prénom de l'entraîneur et sur les feuilles de match, il s'avère que c'est **Monsieur Cédric DUPUIS** qui apparaît sur ces dernières et qu'il est bien en conformité avec à l'Art 54 D. des RG.

• 2FA - «LA ROCHELLE VOLLEY-BALL»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Monsieur Johann GUILLE**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux (Art 54D).

• 2FA - «VB PEXINOIS NIORT»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Mademoiselle Rose BELENG**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe qu'elle est en conformité avec les Règlements Fédéraux (Art 54D).

• 2FA - «RENNES EC»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Monsieur Emmanuel TURPINAT**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe qu'elle est en conformité avec les Règlements Fédéraux (Art 54D).

• 3FA- «ENTENTE SP. ST-MAURICE»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Mademoiselle Aurélie IMBERT**, en référence à l'Art 54 D. des RG, après réception de son BEES1, la CCEE l'informe qu'elle est en conformité avec les Règlements Fédéraux.

• 3FC- «VILLERS VOLLEY»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Monsieur William LU**, en référence à l'Art 54 D. des RG, après réception de son BEES1, la CCEE l'informe qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux.

• 3FD- «LEVALLOIS SPORTING CLUB»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse, cette dernière confirme que **Monsieur Baki DELI**, en référence à l'Art 54 D. des RG, a effectué sa FPC, la CCEE l'informe qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux.

• 3FE- «C.N.M. CHARENTON VB»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 4 janvier 2009, cette dernière confirme que **Monsieur Christophe PAYAN**, en référence à l'Art 54 D. des RG, a effectué sa FPC, la CCEE l'informe qu'il est en conformité avec les Règlements Fédéraux.

• 3FF- «C.P.B. RENNES 35»

Après courrier en date du 19 décembre 2008 de la CCEE et votre réponse du 22 décembre 2008, cette dernière confirme que **Mademoiselle Morgane DE THY**, en référence à l'Art 54 D. des RG, après réception de son BEES1, la CCEE l'informe qu'elle est en conformité avec les Règlements Fédéraux.

.../...

Date de rédaction : 15/01/2009

Date d'approbation : Adopté par le Bureau Exécutif N°11 du 27/01/2009

Date de diffusion : 16/02/2009

Auteur : Frédérique TROUVE

3/ PLANS DE FORMATION

La CCEE va établir des plans de formation qui seront envoyés fin du mois pour les entraîneurs ci-dessous :

PRO AM	S.A.E.M.S. TOURCOING VB LILLE METROPOLE	FRONCKOWIAK Marcello
PRO AM	MUC VB	JOSSERAND Arnaud
PRO AM	CLUB ALES EN CEVENNES VB	MARQUET Luc
PRO AM	AS CANNES VB	MENEAU Christophe
PRO B	AVIGNON VB	AMET José
PRO B	HARNES VB	CAPET Laurent
PRO B	AIX UNIVERSITE CLUB VB	MORICET Eric
PRO B	CA BRIVE/CORREZE VOLLEY	CHOLET Steve
PRO AF	CSM CLAMART	DELACOURT Laurent
PRO AF	ISTRES	GUERIN Frédéric
PRO AF	CSM CLAMART	ONG Cyril
PRO AF	AS. SP. ST-RAPHAEL VB	SCALABRE Violaine
PRO AF	ALBI VB – U.S.SP. ALBIGEOIS	SIMON Stéphane
1M	FC NEUWEG ST-LOUIS 1929	URNAUT Matjaz
1M	AS ORANGE NASSAU	CHAMBERTIN Laurent
1M	A.S. ILLACAISE	MARCOVICH Charles
1M	MARTIGUES VB	CHARROUX Christophe
1M	MUC VB	MOULIN Alain
1F	VC HARNES	CHIKOUCHE Rachid
1F	BEZIERS VB GAZELEC	DUBOIS Cédric
1M	NANCY VB MAXEVILLE JARVILLE	DUMORTIER Emmanuel
2MA	C.P.B. RENNES	ROCHE Benjamin
2MC	UNION VB DE LA NARBONNAISE	MARTIN Tristan
3MH	ST-NAZAIRE VB ATLANTIQUE	GOSELIN Gilles

4/ DEMANDES VALIDATIONS D'ACQUIS D'EXPERIENCES

- **PRO B - « NICE VB » -**

Après étude du dossier de **Monsieur Léonard BARIC** en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE l'informe qu'il aurait du faire une demande d'équivalence auprès du Ministère, qu'il lui est demandé **dans un délai de 15 jours au reçu de ce courrier**, de fournir l'ensemble des démarches entreprises pour être régularisé en France pour travailler. La CCEE va lui établir un plan de formation.

- **Pro AF «USSAP ALBI VB »**

Après étude du dossier de **Mademoiselle Tetyana BUNAR**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE lui valide l'équivalence du diplôme EF1, l'encourage à passer le BEES 1 en utilisant les possibilités d'équivalence que lui confèrent ses diplômes et entrer en formation EF2.

- **2MB – « VC BELLAING ELITE/PORTE HAINAUT » -**

Après étude du dossier de **Monsieur Paul BOUDART**, en référence à l'Art 54 D. des RG, prend en compte son diplôme de Belge, néanmoins pour entraîner en N2, il lui faut le BEES1.

- **2FC – « VC BELLAING ELITE/PORTE HAINAUT » -**

Après étude du dossier de **Monsieur Eric LAFALIZE**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE prend en compte son diplôme de « Moniteur Belge » équivaut à l'EF1, néanmoins pour entraîner en N2, il lui faut le BEES1.

.../...

.../...

• **3FD - « C.N.M. CHARENTON VB » -**

Après étude du dossier de **Monsieur Brillant ANDRIANANDRAINA**, en référence à l'Art 54 D. des RG, la CCEE au vue de son diplôme FIVB, lui délivre le module «conduite d'équipe» de l'EF1 à compter de ce jour, pour obtenir l'EF1, il devra suivre le module « Perfectionnement du Joueur » et réaliser le rapport de stage.

5/ AFFAIRES DIVERSES

La CCEE a décidé de répartir les tâches entre ses élus. Outre le Directeur des Formations qui suit tous les dossiers, les élus ci-dessous seront en charge du suivi des dossiers pour les divisions suivantes :

- **PRO & N1** → M. TROUVE Fred
- **N2** → M. MOLEY Jean-François
- **N3 M** → Mme PAES Maguy
- **N3 F** → M. MARTIN Jean

6/ DIPLOMES ACCORDES

Régularisation de Diplômes EF1

- | | | |
|-------------------|---|------------|
| ▪ GASTELLU Eric | → | 14/01/2009 |
| ▪ LAFALIZE Eric | → | 14/01/2009 |
| ▪ VASSILEV Anguel | → | 13/12/2008 |

Diplômes EF2

- | | | |
|----------------------|---|------------|
| ▪ CHALENDAR Fabrice | → | 14/01/2009 |
| ▪ CHAMBERTIN Laurent | → | 12/10/2008 |
| ▪ MARTIN Tristan | → | 14/01/2009 |
| ▪ MARQUET Luc | → | 12/10/2008 |
| ▪ MENEAU Christophe | → | 12/10/2008 |
| ▪ RENARD Christophe | → | 14/01/2009 |
| ▪ VILLARD Yann | → | 14/01/2009 |

Jean MARTIN
Le Secrétaire de séance de la CCEE,

Frédéric TROUVE
Le Président de la CCEE,



Destinataires : *Liges Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Comités Départementaux/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres des Commissions Centrales/Autre diffusion*

Date de rédaction : 15/01/2009
Date d'approbation : *Adopté par le Bureau Exécutif N°11 du 27/01/2009*
Date de diffusion : 16/02/2009
Auteur : *Frédérique TROUVE*